

Entretien avec le président de la Commission permanente discipline...

...Emmanuel Nze Bekale : «Nous constatons aujourd'hui qu'ils font dans l'affrontement et le bras de fer»

Propos recueillis par V.N. & M.A.M.

Libreville/Gabon

**Au lendemain de l'exclusion d'Alexandre Barro Chambrier, Jonathan Ignoumba et Michel Menga, le président de la Commission permanente de discipline du Parti démocratique gabonais (PDG), Emmanuel Nze Bekale, a fait une déclaration, hier, dans laquelle il est revenu sur la cacophonie créée au sein de sa formation politique par l'existence des deux courants, le Mogabo et "Héritage et modernité", leur dissolution, les initiatives prises et les rappels à l'ordre pour ramener tout le monde dans les rangs.**

**L'union. Monsieur le président, quelle procédure a été suivie avant l'exclusion de ces trois militants ?**

**Emmanuel NZE BEKALE:** J'ai fait exprès de vous rappeler l'historique qui a consisté d'abord par une lettre notifiée aux deux mouvements, déposée en mains propres. Contrairement au Mouvement gabonais pour Ali Bongo Ondimba (Mogabo) qui, depuis la notification écrite, a cessé ses activités et s'en est tenu aux statuts du parti, l'autre mouvement, en l'occurrence Héritage et Modernité, a continué à se manifester. J'ai rappelé qu'ils agissaient parfois de manière très bruyante, d'autres fois de manière plus discrète. Ce qui m'a amené à recevoir cette fois là le leader de leur groupe. Je l'ai reçu avec mon vice-président, et cette rencon-

tre a été confirmée par une notification pour leur rappeler le contenu de notre entretien, qui était à nouveau, de rester dans la ligne du parti et de nourrir le débat au sein de ses instances. J'ai ajouté dans cette lettre que faire autrement serait considéré comme faire fi de la discipline. Malheureusement, c'est ce qui s'est passé. Ils ont continué à s'exprimer. Et de manière forte et publique, donnant ainsi l'impression de braver l'autorité des instances du parti. Et la manifestation organisée hier (jeudi, NDLR) par ces anciens camarades a montré au grand jour leur intelligence avec l'adversaire. Ce qui n'a fait que renforcer le bien-fondé de leur exclusion.

**Ont-ils été entendus avant leur exclusion ?**

Non! les faits étaient tellement patents et publics qu'on ne pouvait plus donner une convocation express supplémentaire. On ne voit donc pas ce qu'une concertation pouvait donner avec ces camarades. D'ailleurs, ils étaient tellement engagés dans une logique que tout rappel à l'ordre ne semblait plus opérer.

**Qu'advient-il des députés PDG ayant répondu à leur invitation jeudi dernier ?**

Pour le moment, l'exclusion prononcée concerne trois camarades. Et la décision rappelle que fort de cette exclusion, ils perdent leurs droits obtenus en tant que militant du PDG. La suite des événements est encore devant nous. Pour le moment, nous sommes concentrés sur la prépara-



Emmanuel Nze Bekale, président de la Commission permanente de discipline du PDG: "les portes du PDG restent ouvertes".

tion et la tenue du congrès de demain (aujourd'hui, NDLR). Après ce grand événement, nous verrons la suite à donner à ceux qui continuent à braver l'autorité du parti. Et les faits étant avérés, certains cadres du parti qui ont pris part à cette manifestation verront le sort qui peut leur être réservé.

**Les exclus ont-ils la possibilité d'introduire des recours ?**

Absolument. C'est prévu par nos statuts. L'article 23 le dit expressément : "Tout militant ayant perdu la qualité de membre, peut être réintégré à sa demande, sous réserve des dispositions des statuts". C'est

pour cela que devant une telle situation, il y a deux positions. Il y a ce qu'on appelle les faucons et les colombes. En tant que responsable de la discipline, donc organe régulateur, je préfère m'en tenir à une des vertus cardinales du parti, qu'est le dialogue. Mais, on ne peut pas dialoguer seul. Le parti reste toujours ouvert au dialogue, d'autant que les camarades concernés le souhaitent. Malheureusement, nous constatons aujourd'hui qu'ils font dans l'affrontement et le bras de fer. Mais, comme on dit que la nuit porte conseil, si d'aventure certains d'entre eux estiment que leur place reste au sein de la maison, dans ce cas, celle-ci leur reste ouverte.

Me Francis Nkea Ndzigue : "Le PDG n'admet aucune identité spécifique"

F-K-O.M

Libreville/Gabon

Me Francis Nkea Ndzigue, un des rédacteurs des statuts du Parti démocratique gabonais (PDG), est revenu, hier, sur la sortie, jeudi dernier, du Mouvement "Héritage et Modernité" conduit par Alexandre Barro Chambrier, Michel Menga et Jonathan Ignoungou, tous députés du PDG, mais exclus mercredi dernier. Au cours de leur sortie, les trois élus sanctionnés, ont entre autres, dénoncé le non-respect des procédures en matière d'exclusion. Sur ce point, l'avocat

estime qu'"au lieu de se répandre de cette manière, ils auraient dû formuler des recours, même si ces recours n'auraient rien changé." Citant l'article 22 des statuts, l'avocat souligne : "La démission ou l'exclusion définitive entraîne automatiquement la perte par l'intéressé de tous avantages liés à sa qualité de militant du parti et membre de ses instances". Occasion pour lui de rappeler : "Le PDG comprend les organes exécutifs, les organes délibérants, les organes consultatifs et les organes spécifiques. Ce sont eux qui peuvent agir au nom du parti".

S'agissant du projet des animateurs du mouvement "Héritage et Modernité de présenter un candidat à la prochaine Présidentielle sous le label, "PDG Héritage et Modernité", Me Nkea réagit : "Le PDG admet et encourage en son sein le débat contradictoire d'idées tout en interdisant la constitution d'identités spécifiques organisées et de courants. Ceux qui ont agi ont déjà perdu la qualité de membre et n'ont plus le droit de parler au nom du PDG selon l'article 19". Et Francis Nkea de menacer : "Si ce mouvement s'obstine encore à parler au nom du PDG, nous n'ex-

cluons pas l'étape des poursuites judiciaires, car sur le plan du droit commun, il s'agit d'un trouble manifestement illicite que le Juge des référés de l'Ordre judiciaire peut faire cesser, s'agissant d'un parti politique. Outre cela, des mesures complémentaires peuvent être ordonnées en vue de l'exécution de la décision, notamment des astreintes ainsi que l'assistance de la force publique". Non sans envisager la sanction à l'encontre des pdgistes présents, jeudi, au domaine du Dr Eloï Rhandi Chambrier.



Me Francis Nkea Ndzigue : "Les membres de "Héritage et Modernité" n'ont plus le droit de parler au nom du parti. Les textes sont clairs".

La discipline pour maintenir le cap !

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

AU moment où le PDG qui vient d'exclure, conformément aux statuts, certains de ses cadres et militants, tient, aujourd'hui, son congrès dans le cadre de l'investiture de son champion, Ali Bongo Ondimba, à l'élection présidentielle d'août prochain, beaucoup devraient avoir à l'esprit le respect des textes pour garantir l'unité de la formation politique créée le 12

mars 1968. Et surtout permettre à l'ancien parti des masses de continuer à dominer la politique gabonaise. Si la discipline est l'apanage de tout militant, la démarche qui consiste à confondre débat et attitude subversive, est à proscrire. Au PDG, les statuts sont clairs en leur article 154. «Tout manquement d'un militant du parti à ses obligations est constitutif d'une faute susceptible de sanctions mineures ou majeures», stipule-t-il. Au centre de tout militantisme,

cette disposition, tout militant est tenu de la respecter. Dans le cas contraire, les responsables du parti se doivent d'agir. Et contrairement à ce qui est dit, les dispositions statutaires ont été bel et bien respectées concernant les exclusions de Hugues Alexandre Barro-Chambrier, Michel Menga et Jonathan Ignoumba. Ces derniers ont ainsi écopé des sanctions majeures. Elles procèdent entre autres : «de tout acte contraire à la probité ; de l'atteinte à l'unité du parti, à la sécurité et à l'ordre public

; de l'intelligence avec l'adversaire et les éléments subversifs ; de l'inobservation des prescriptions prévues aux articles 7, 8, 10 et 11». De par leurs activités au sein du courant "Héritage et Modernité", il était difficile que les bannis échappent à la sentence. Vu ainsi, ils sont donc nombreux à être sous le coup des menaces d'exclusion. Ce n'est un secret pour personne, les partants bénéficient encore de certains soutiens au PDG. Et la sortie organisée par ceux-ci dans la foulée de leur exclusion, a démontré que «le

vers» était encore dans le fruit. Des élus nationaux n'ont pas manqué d'afficher leur solidarité aux «déchus». Au point qu'il ne serait donc pas surprenant de voir d'autres «camarades militants» suivre leurs compagnons dans leur déchéance. Les enjeux électoraux, qui en appellent à resserrer les rangs, commandent le respect des textes afin de garantir la victoire de leur candidat à l'élection présidentielle de cette année. L'ombre d'une contestation d'un fait pourtant plausible, la candidature unique in-

carnée par l'actuel président du parti et de la République, ne devrait prospérer dans un cadre militant obéissant à des règles précises. C'est donc l'heure de militer autour d'une dynamique unitaire susceptible de renforcer l'adhésion du plus grand nombre des populations au projet politique de leur candidat. D'où l'obligation d'une discipline dont l'objectif est de maintenir le cap face aux échéances électorales à venir. La Présidentielle notamment.